



Febelgra
united in
graphics

n°10

FIRST

nov 2022

Bulletin mensuel de la fédération des industries graphiques asbl

IMPRESSION

Drupa Global
Trends Rapport

Avantages
fiscaux

édition

19

3

Édito

4-7

Drupa Global Trends Report

8-9

Avantages fiscaux sous pression

10-11

Jours fériés et jours de congés 2023

12-13

Prime de fin d'année 2022

14

Garantie légale

15

Nouveau collaborateur

16

Imprimerie Bosmans

17

Protime

18-19

Activités

20-21

Update chiffres

22

En bref

23

Biotop

24

Partners in Creativity



First Impression est le bulletin mensuel de la fédération
des industries graphiques asbl
www.febelgra.be

Suivez-nous sur les médias sociaux :



www.linkedin.com/company/febelgra
www.facebook.com/febelgra

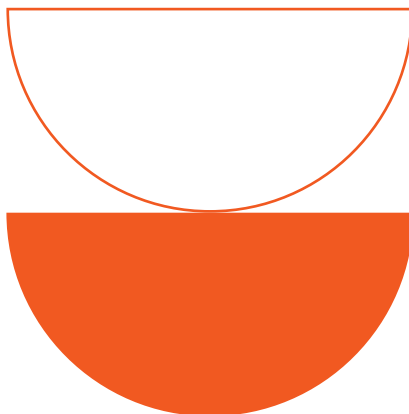
Rédaction Ann Kestens - Kelly Ciancimino - Marisa Bortolin -
Jeroen Van Eetvelde - Marc Vandenbroucke

Adresse Febelgra asbl, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
T + 32 2 680 06 68 - info@febelgra.be

Impression Antilope De Bie Printing

E.R. Marc Vandenbroucke, Place du Champ de Mars 2, 1050 Bruxelles -
Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique asbl





Des forces pour l'entrepreneuriat

Marc Vandenbroucke - Directeur Général

N'est-ce pas ce que nous désirons tous ? Oh que oui, et nous devons continuer à puiser ces forces pour faire briller l'entrepreneuriat BE, même si cette expédition sera difficile pendant une certaine période.

Les prix du papier graphique et d'autres matières premières sont exorbitants, mais semblent quand même se stabiliser. Les volumes élevés de stocks et la baisse de la demande font supposer que cette stabilisation va effectivement se poursuivre et conduire à des baisses prudentes.

Les prix de l'énergie ont connu une volatilité sans précédent ces dernières semaines, mais sont également en baisse sur le marché de gros. Il reste maintenant encore à savoir dans ce marché complexe quand est-ce

que les utilisateurs professionnels et les consommateurs ressentiront réellement cette baisse - en partie causée par un automne très chaud.

Vu que ces phénomènes, ainsi que l'inflation ne se résoudront pas dans l'immédiat, nous pensons qu'ils devraient évoluer vers un statut plus confortable d'ici 2023. Croire en une évolution positive, c'est ce que nous devons faire tous ensemble à présent.

En tant que fédération sectorielle, nous devons également apporter de nouvelles forces. Dans le cadre de la professionnalisation des services aux membres, Febelgra a récemment accueilli Jeroen Van Eetvelde, un nouveau et fier collaborateur. Vous pouvez lire son article de présentation et son CV en page 15 de cette édition.

Le 20 octobre, nous avons également participé à la conférence annuelle du VIGC 'Challenge accepted' à Malines. À cette occasion, nous avons rencontré un groupe d'enthousiastes entrepreneurs et partenaires de l'industrie graphique. Avec une série de keynotes et de panels axés sur l'avenir des médias imprimés. La conclusion finale était donc la suivante : "malgré la menace d'une éventuelle récession, trouvons des solutions, soyons innovants et continuons à faire notre business !".

En effet, de tout ce qui précède, c'est la meilleure des conclusions et dispositions à adopter dès à présent.

Je vous souhaite un excellent moment de lecture.

ACTUA

Le 8^e rapport sur les tendances mondiales de la Drupa

Ce rapport annuel traite des principales tendances économiques commerciales de l'industrie graphique au niveau mondial et régional. Il est le résultat d'un sondage mondial unique, envoyé au 2^e trimestre de cette année, à plus de 500 répondants, à la fois imprimeurs et fournisseurs. Il nous donne un aperçu détaillé de la manière dont les imprimeurs et les fournisseurs se sont comportés pendant et après la pandémie de covid et les problèmes récents d'approvisionnement, l'Ukraine, la hausse de l'inflation et le changement climatique.

Les résultats montrent que la confiance se rétablit dans le monde entier après la crise, mais que des défis socio-économiques majeurs

subsistent. Comme toujours, ceux qui regardent vers l'avenir et investissent seront les plus prospères et, d'après les prévisions de notre panel et les

réponses à l'enquête, il semble que le secteur soit prêt à relever le défi.

Confiance en l'économie

La confiance économique des entreprises graphiques a légèrement augmenté à l'échelle mondiale en 2022 par rapport à 2019, avec une forte augmentation en ce qui concerne les prévisions 2023.

(tableau 1)

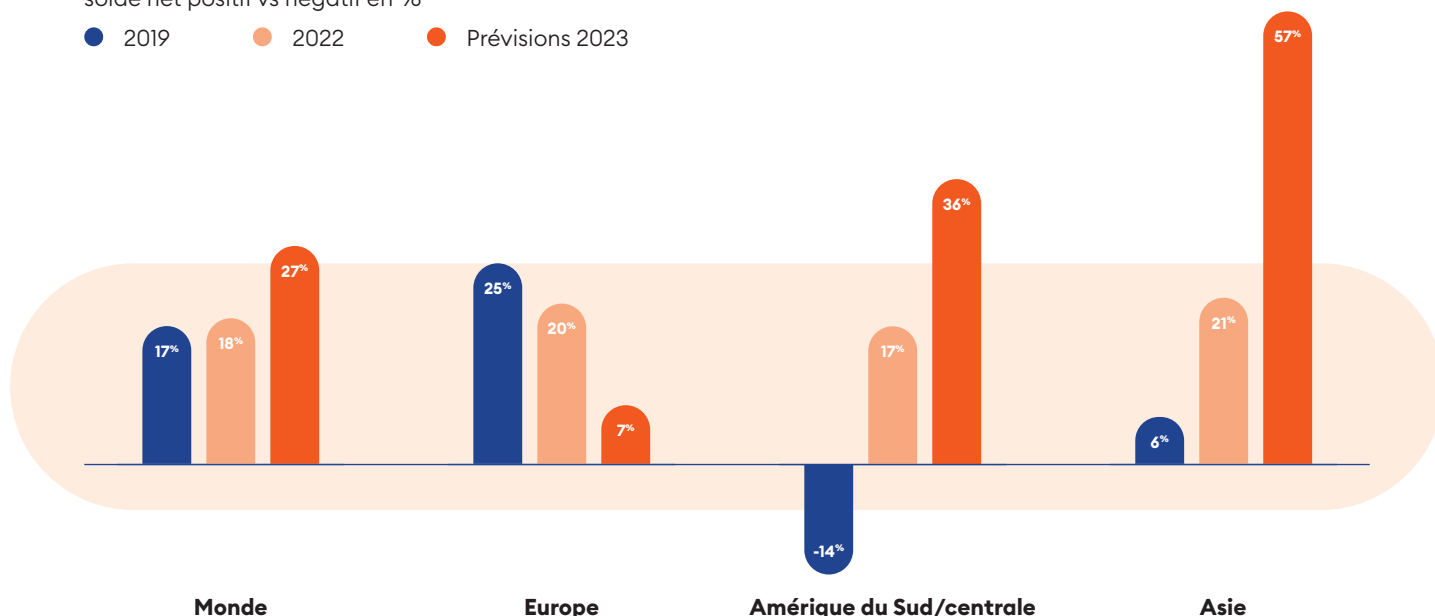
Toutefois, nous constatons des écarts frappants en matière d'optimisme, par exemple entre l'Europe - en baisse - et l'Amérique du Sud/centrale ou l'Asie - plus optimiste.

Baromètre de confiance par marché

Les imprimeurs d'emballages se montrent très confiants vis-à-vis de 2023. Les imprimeurs commerciaux affichent une légère baisse de

Tableau 1 Baromètre confiance économique industrie graphique 2022 - échelle mondiale et par région, solde net positif vs négatif en %

● 2019 ● 2022 ● Prévisions 2023





confiance cette année, mais envisagent 2023 positivement.

"La disponibilité des matières premières, la hausse des taux d'inflation et des prix des produits, la chute des marges, les guerres de prix entre concurrents constituent ensemble la plus grande menace des 2 prochains mois", déclare un imprimeur commercial allemand.

"Nous devons tirer parti de la croissance économique après la pandémie. Communiquons sur l'innovation et vendons nos produits à forte valeur ajoutée à de nouveaux clients sur de nouveaux marchés", déclare un imprimeur d'emballages du Costa Rica.

Les fournisseurs se sont montrés encore plus confiants, avec un solde positif net mondial de +34% pour 2022. L'Europe présente de fortes prévisions positives pour tous les secteurs de marché pour 2023 (Édition +36%, commercial +38%, emballage +48%, fonctionnel +51%). (tableau 2)

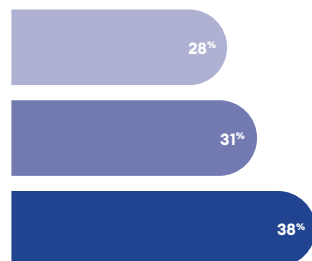
Tableau 2 Baromètre confiance économique fournisseurs 2022 - par marché, solde net positif vs négatif en %

● 2019

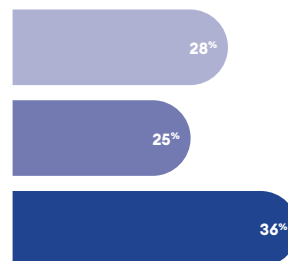
● 2022

● Prévisions 2023

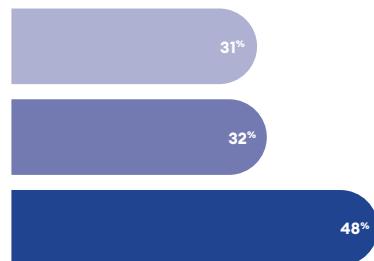
Commercial



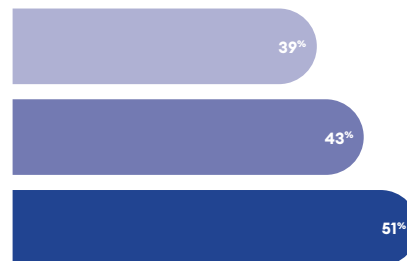
Édition



Emballage



Fonctionnel(*)



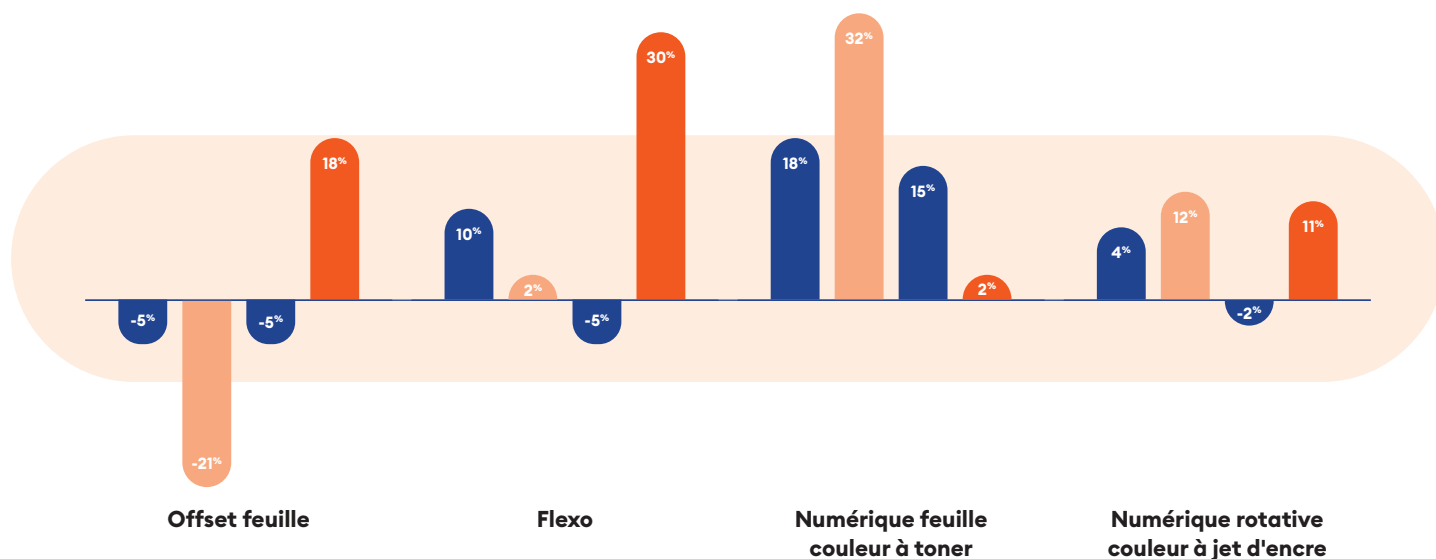
+34%

**Solde positif net mondial
de +34% pour 2022
chez les fournisseurs**

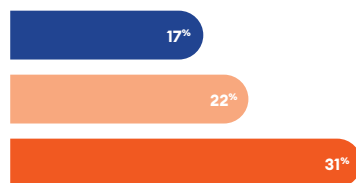
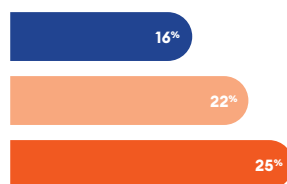
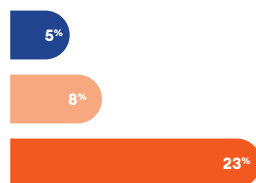
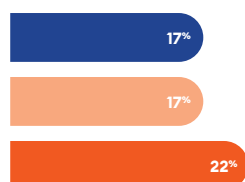
(*) fonctionnel = industriel, décoration, textile, produits 3D, papier peint, etc....

Tableau 3 Volume des impressions 2022 par technologie, solde net positif vs négatif en %

● Total ● Commercial ● Édition ● Emballage

**Tableau 4** % imprimeurs disposant du Web-to-Print ayant un CA W2P > 25%

● 2014 ● 2019 ● 2022

Commercial**Édition****Emballage****Total****Performance financière**

Entre 2013 et 2019, un plus grand nombre d'imprimeurs ont baissé leurs prix en moyenne de -12% malgré la hausse constante des prix du papier et des supports. Puis soudainement en 2022, un solde net positif sans précédent de +61% a été enregistré en faveur de ceux qui ont augmenté les prix au lieu de les baisser.

Il en va de même pour les fournisseurs avec une augmentation nette des prix de +60% alors qu'en 2018, elle était de +18%. Il est clair que la pandémie de covid a radicalement changé le comportement des prix et aura un impact sur l'inflation si le phénomène s'étend à d'autres secteurs. Une autre chose importante à mentionner est que le volume d'impression est produit par une grande diversité de technologies d'impression. (tableau 3)

Volume d'impression par technologie

Une forte baisse du volume d'impression offset feuille chez les imprimeurs commerciaux a été pratiquement compensée par une augmentation du marché de l'emballage. Il convient de noter que le premier solde net négatif chez les imprimeurs commerciaux remonte à 2018. De plus il était

extrêmement faible. Parmi les autres caractéristiques notables, citons la formidable croissance de la flexographie dans le secteur de l'emballage et des gains significatifs dans l'impression numérique.

Une tendance que nous avons davantage anticipée pendant la pandémie était la croissance de l'impression numérique en pourcentage du chiffre d'affaire total. Cette tendance a globalement stagné entre 2019 et 2022 – sauf pour l'impression commerciale, qui a connu une modeste croissance.

Chiffre d'affaires du Web-to-Print

Pour ceux disposant d'installations Web-to-Print, la période covid a reflété une augmentation substantielle du volume d'activité. En période pré-covid cette croissance avait stagné sans connaître de croissance significative sur tous les marchés entre 2014 et 2019.

Mais depuis lors, elle est passée à 26% et est en hausse sur tous les marchés. (tableau 4)

Investissements

Il n'est pas surprenant que les dépenses d'investissement aient

reculé depuis 2019, tant au niveau mondial que sur tous les marchés. Mais les perspectives pour 2023 et au-delà sont positives.

Au niveau régional, toutes les régions s'attendent à une reprise de la croissance l'année prochaine, sauf en Europe, où les prévisions restent stables. Les investissements en équipement de finition et en technologie d'impression sont les plus populaires.

En termes de technologie d'impression, le grand gagnant pour l'investissement en 2023 sera l'offset feuille (31%), suivi du numérique feuille couleur à toner avec 18% et du numérique grand format à jet d'encre et du flexo avec 17%. On remarque nettement que l'offset feuille sera le favori en 2023, malgré un net recul des volumes. Pour certains, il s'agit de consolider et de réduire la main-d'œuvre et les déchets, pour d'autres d'augmenter la capacité.

Il est frappant de constater que lorsqu'on interroge le panel par rapport à leurs plans d'investissement à long terme (5 ans), l'impression numérique arrive en tête chez les imprimeurs, suivie par l'automatisation. L'offset reste la technique d'impression la plus importante tout en sachant que les technologies numériques connaissent une croissance rapide lorsque l'on combine de différentes technologies.

Les fournisseurs ont rapporté un solde net positif de +15% pour leurs dépenses en investissement en 2022 ainsi qu'un solde net positif de +31% en 2023. Les prévisions d'investissements pour 2023 sont moins convaincantes dans le secteur commercial et de l'édition, mais fortes dans le secteur de l'emballage et du fonctionnel.

Perspectives d'avenir

Les imprimeurs et les fournisseurs sont aux prises avec des problèmes de chaîne d'approvisionnement (papier/ supports et consommables pour les imprimeurs et matières premières pour

les fournisseurs) et ils s'attendent à la même situation en 2023.

41% des imprimeurs et 33% des fournisseurs ont également signalé des pénuries de main-d'œuvre. Ce qui se traduira par des augmentations des salaires et rémunérations. Les questions environnementales, sociales et gouvernementales deviennent également de plus en plus importantes pour les imprimeurs, les fournisseurs et leurs clients dans le monde entier.

Les problématiques traditionnelles dominent également : forte concurrence et des ventes insuffisantes par rapport à la demande. Le premier point affectant davantage les imprimeurs d'emballages, le second les imprimeurs commerciaux.

En ce qui concerne les 5 prochaines années, l'impact des médias numériques est mis en avant à la fois par les imprimeurs et les fournisseurs, suivi par le manque de compétences spécialisées et la surcapacité dans l'industrie.

À l'échelle mondiale, 52% des imprimeurs et fournisseurs déclarent que la pandémie a eu un impact suivie par la récession économique.

Conclusion

De manière générale, la confiance des imprimeurs et des fournisseurs était donc positive au moment de l'enquête en 2022. Également en ce qui concernait les prévisions 2023. Toutefois, il est frappant de constater que cette confiance était beaucoup moins élevée en Europe que dans le reste du monde.

Les investissements ont clairement chuté pendant la pandémie et les entreprises ont mis du temps à se redresser. La volonté de poursuivre la croissance et d'investir en 2023 est un signal positif. C'est le meilleur remède par rapport au fait que la pression économique sur le marché ne s'apaisera pas de sitôt ; de nombreux signes le démontrent en tout cas.

Il est important de noter que ce rapport a été rédigé sur base d'une enquête menée au deuxième trimestre 2022 ! Donc juste avant que la crise énergétique et que l'inflation ne frappent de plein fouet. Il se pourrait donc bien qu'une enquête menée à l'heure actuelle donnerait un résultat beaucoup moins positif. Toutes les prévisions indiquent que les éléments perturbateurs (énergie, matières premières, inflation) s'atténueront en 2023, mais il y a actuellement trop d'incertitudes.



Les avantages fiscaux des entreprises

sous pression ?

Ce qui précède : des propositions ont été mises sur la table lors du conclave budgétaire fédéral afin de réduire les impôts sur les salaires et d'augmenter ainsi le salaire net du travailleur. Le moyen le plus récent pour y parvenir est d'augmenter la quotité exemptée d'impôt. Il s'agit de la partie du revenu sur laquelle les personnes ne doivent pas payer d'impôts, ce qui représenterait un avantage de € 1.000 en moyenne par an. Le coût pour le gouvernement est estimé à plus de 3 milliards d'euros.

Jusqu'ici tout va bien, mais il semble maintenant que le ministre des Finances Van Peteghem (l'Echo, 23 octobre) souhaite principalement financer ce tax shift en réduisant certains avantages fiscaux pour le monde des entreprises.

Se retrouvent en ligne de mire :

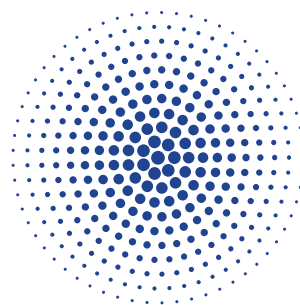
- La limitation de l'exonération partielle du précompte professionnel sur le travail en équipe et le travail de nuit.
- La limitation de l'exemption RDT (revenus définitivement taxés), applicable aux sociétés qui investissent dans des actions d'autres sociétés.
- La détermination des avantages de toute nature pour les travailleurs en matière d'ordinateurs, de téléphones portables et de cartes essence pour les voitures de société. Une carte essence, par exemple, que vous donneriez à votre travailleur deviendrait moins avantageuse en limitant l'avantage fiscal aux déplacements professionnels, mais non plus aux déplacements privés.

Ce qu'il en ressortira ou non de ces mesures et d'autres devrait se clarifier d'ici la fin de cette année.

Mais notre préoccupation actuelle est la suivante : dans la pratique quotidienne de notre fédération sectorielle, nous constatons déjà manifestement que les autorités fiscales s'emploient intensivement à

renforcer des missions de contrôle plus strictes concernant l'exonération du précompte professionnel sur le travail en équipe, qui offre un avantage structurel tant pour le travailleur que pour l'employeur. Nous notons à cet égard que les contrôles fiscaux font des interprétations unilatérales de la législation existante et exigent par la suite des recouvrements dépourvus de toute base juridique claire.

En tant que fédération sectorielle, nous ne pouvons accepter cela car même si les intentions sont peut-être déjà claires ; elles ne sont pas soutenues par des réglementations claires – exemptes d'interprétations soudaines et strictes – et ne font qu'accroître l'incertitude juridique pour les entreprises. Il relève de la responsabilité du gouvernement d'empêcher cela.



Des questions ? Ou avez-vous déjà été confronté à cette situation ? Contactez : marc.vandenbroucke@febelgra.be

SOCIAL

Jours fériés et jours de congés 2023

Tableau 10 jours fériés légaux en 2023

Dimanche	01.01.2023	Le jour de l'An
Lundi	10.04.2023	Le lundi de Pâques
Lundi	01.05.2023	La fête du Travail
Jeudi	18.05.2023	L'Ascension
Lundi	29.05.2023	Le lundi de Pentecôte
Vendredi	21.07.2023	La Fête Nationale
Mardi	15.08.2023	L'Assomption
Mercredi	01.11.2023	La Toussaint
Samedi	11.11.2023	L'Armistice
Lundi	25.12.2023	Le jour de Noël

2 jours fériés supplémentaires pour les ouvriers (CP 130)

Les ouvriers de la CP 130 ont droit à 2 jours fériés supplémentaires :

- 1 jour doit être fixé de commun accord entre l'employeur et les travailleurs ;
- 1 jour peut être fixé par l'employeur à sa convenance.

Les jours fixés sont considérés comme des jours fériés légaux.

Les jours de remplacement 2023

Lorsqu'un jour férié coïncide avec un dimanche ou un autre jour d'inactivité, un jour de remplacement doit être fixé sur un jour d'activité normal. L'employeur doit inclure les jours de remplacement, qui sont prévus collectivement, dans le règlement de travail.

Il s'agit pour 2023 du dimanche 01/01/2023 et du samedi 11/11/2023 (Si ce n'est pas un jour de travail).

La **détermination des jours de remplacement** est fixée par :

- Le comité d'entreprise ;
- (À défaut) en concertation avec

- la délégation syndicale ;
- (À défaut) de commun accord entre l'employeur et le travailleur.

Si aucune décision n'est prise par l'un des niveaux susmentionnés le jour de remplacement tombe automatiquement sur le jour d'activité suivant le jour férié, (ce qui signifie dans ce cas-ci le lundi 02/01/2023 et le lundi 13/11/2023).

Les jours de remplacement et les dates des 2 jours fériés supplémentaires 2023 pour les ouvriers doivent être annoncés avant le 15/12/2022.

Rémunération des jours fériés et des jours de remplacement

Le travailleur a droit à son salaire normal proportionnellement aux heures de travail qui auraient normalement été prestées durant cette journée.

Par exemple : si le travailleur preste 5 heures le vendredi et que ce jour est un jour férié, il recevra une rémunération normale pour 5 heures.

Travailleurs à temps partiel ayant un horaire fixe

- Le travailleur à temps partiel qui travaille tous les jours de la semaine a droit à 10 jours fériés + 2 jours fériés supplémentaires pour les ouvriers.
- Le travailleur à temps partiel qui ne travaille pas tous les jours de la semaine n'a pas droit aux jours fériés (ou aux jours de remplacement ou aux 2 jours fériés supplémentaires pour les ouvriers) qui tombent ou ont été fixés sur un jour d'inactivité.

Quelles sont les conditions de rémunération des jours fériés durant la suspension ou après la fin du contrat de travail ? (tableau 1)

1 jour de congé extralégal (CP 130)

- Pour les ouvriers en service au 1er janvier de l'année calendrier en question ;
- Est fixé dans le cadre d'une consultation mutuelle entre l'employeur et l'ouvrier ;
- Est indemnisé au salaire horaire barémique à 100 % (à l'exclusion des suppléments pour travail en équipe ou autres) ;
- Ne peut être reporté à l'année calendrier suivante.

Congé d'ancienneté (CP 130)

Attention, un ouvrier âgé de 55 ans ou plus exerçant une activité ininterrompue de 2 ans au sein de l'entreprise, atteinte au plus tôt la veille de l'âge de 55 ans, a droit à un jour d'ancienneté anticipé.

Il s'agit bien uniquement d'une anticipation du prochain jour



Tableau 1 Conditions de rémunération

Rémunération du jour férié	Pas de rémunération du jour férié
Durant la suspension du contrat de travail	
- Vacances légales - Chômage temporaire pour raisons techniques ou économiques	- Interruption de carrière/crédit temps - Des raisons familiales impérieuses - Des absences autorisées (non rémunérées)
La fin du contrat de travail	
- Le jour férié tombe endéans les 14 jours calendriers suivant la fin du contrat de travail et à la condition que le travailleur soit resté min. 15 jours et max. 1 mois en service : rémunération d'1 jour férié maximum - Le jour férié tombe endéans les 30 jours calendriers suivant la fin du contrat de travail, dans la mesure où le travailleur soit resté plus d'1 mois en service	- Rupture par le travailleur - Rupture par l'employeur pour un motif urgent - Lorsque le travailleur est lié au moment du jour férié par un nouveau contrat de travail
Lorsque le jour férié tombe endéans les 14 jours calendriers	
- Chômage temporaire pour force majeure (abstraction faite des mesures Corona) - Congé éducatif	
Lorsque le jour férié tombe endéans les 30 jours calendriers	
- Maladie/maladie professionnelle - Accident/ accident de travail - Repos de grossesse et repos d'accouchement - Grève reconnue/lock-out	

Tableau 2 Congé d'ancienneté (CP 130)

Ancienneté au sein de l'entreprise	Nombre de jours
Au minimum 10 ans	1 jour
Au minimum 20 ans	2 jours
Au minimum 25 ans	3 jours

d'ancienneté et non pas de l'ajout d'un jour supplémentaire.

Le nombre maximum de jours de congé d'ancienneté s'élève cependant à 3 jours.

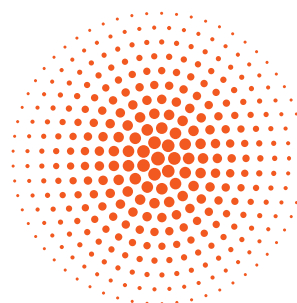
(tableau 2)

Congé collectif

La détermination d'un congé collectif

est fixé en comité d'entreprise ou, à défaut, par un accord avec la délégation syndicale ou, à défaut, par un accord entre l'employeur et un (groupe de) travailleur(s).

Il est indiqué d'effectuer cette démarche en temps utile afin que les travailleurs puissent en tenir compte pour leur organisation personnelle.



Des infos ?

kelly.ciancimino@febelgra.be



SOCIAL

Prime de fin d'année 2022

Tant les ouvriers de la CP 130 que les employés de la CP 200 ont droit à une prime de fin d'année.

Vous trouverez ci-dessous les règles relatives à la prime de fin d'année ainsi qu'aux assimilations.

OUVRIERS CP 130

Prime complète

Pour tous les ouvriers qui sont en service au 15 décembre et qui ont fourni des prestations effectives et/ou assimilées tout au long de l'année 2022 (01.01.2022 – 31.12.2022)

Formule ①

Salaire hebdomadaire réel x 160

37⁽¹⁾

OU

salaire horaire x 160

Prorata de la prime du travailleur à temps plein

Pour les ouvriers qui ne sont plus en service au 15 décembre ou qui ne répondent pas aux conditions de prestations effectives et/ou assimilées. (Formule ②)

Formule ②

Salaire horaire x nbre h. de travail /sem. x 160

37

x

Nombre de jours effectifs et assimilés

260

Reçoivent une prime de fin d'année au pro rata sans conditions supplémentaires :

- Pension (pension légale)
- Admission au RCC (prépension)

Reçoivent un pro rata de la prime de fin d'année à condition que la durée du contrat de travail⁽²⁾ de l'année en cours ait atteint 100 jours de travail,

ou que la durée de leur contrat de travail soit de 365 jours calendriers, répartis ou non sur l'année en service précédente et en cours.

Sont concernés, les travailleurs qui :

- Sont entrés en service dans le courant de l'année

(1) En supposant qu'il s'agit d'une semaine de 37 heures à temps plein

(2) Dans le cas de plusieurs contrats à durée déterminée (ou d'un travail spécifique) - consécutifs ou avec interruption - conclus dans la même entreprise au cours d'une année calendrier, les jours de travail sont additionnés. La somme sert de base à l'ouverture du droit au prorata (100 jours ouvrables) et au calcul de la prime de fin d'année au prorata (jours effectifs et assimilés).

- Ont été licenciés par l'employeur dans le courant de l'année (exception faite du motif grave) ;
- Ont été absents pour cause de maladie, d'accident du travail ou d'autres motifs dûment justifiés ;
- Ont été mis en chômage temporaire pour des raisons économiques ou pour force majeure ;
- Ont été employés dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un travail spécifique ;
- Sont en incapacité de travail, à la suite de laquelle leur contrat de travail prend fin pour cause de force majeure médicale.

Prorata de la prime du travailleur à temps partiel

- Grille horaire fixe – prestations tous les jours de la semaine (Formule ②)
- Prestation de quelques jours par semaine (Formule ③)

Assimilation des jours de chômage économique

Un maximum de 50 jours ouvrables de chômage temporaire pour raisons économiques est assimilé à la prime de fin d'année.

En cas de chômage partiel ou de rappel, tous les jours de chômage temporaire sont assimilés sans limitation à la prime de fin d'année.

Les jours de chômage temporaire 'énergie' suivent les mêmes règles évoquées ci-dessus puisqu'il s'agit d'une forme de chômage économique temporaire.

Attention, le maximum de 50 jours ouvrables de chômage temporaire s'applique à la somme des jours de chômage temporaire économique et des jours de chômage temporaire 'énergie'.

EMPLOYÉS CP 200

La prime de fin d'année pour les employés est égale à un mois de salaire.

Prime complète

L'employé doit répondre simultanément aux conditions suivantes :

- Être lié par un contrat de travail au moment du paiement (décembre 2022)
- Avoir une ancienneté d'au moins 6 mois (être employé avant le 01.07.2022)

Prorata de la prime

Les employés suivants ont droit au prorata de la prime de fin d'année lorsqu'ils :

- Sont entrés en service après le 01.01.2022 ;
- Ont été licencié par l'employeur (exception faite du motif grave) ;
- Sont partis en pension ;
- Sont admis au RCC ;
- Rupture du contrat de travail pour cause de force majeure, à condition d'avoir eu au moins 6 mois de présence effective au sein de l'entreprise
- Démission émanant du travailleur lorsque l'ancienneté au sein de l'entreprise est d'au moins 5 ans

Le fonds social de la commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200) ne prévoit pas d'assimilation ni pour les jours de chômage temporaire pour force majeure Corona, ni pour les jours de chômage économique pour la prime de fin d'année.

L'employeur est bien sûr libre d'assimiler ces jours.

Des infos ?

kelly.ciancimino@febelgra.be

Formule ③

Salaire horaire x nbre h. de travail/sem. x 160		Nombre de jours effectifs et assimilés
37	x	156 ⁽³⁾

Assimilation des jours de congé-éducation

L'employeur peut récupérer le coût de l'assimilation des jours de congé-éducation payés pour la prime de fin d'année par le biais du Fonds Febelgra.

Le formulaire est disponible sur le site internet de Febelgra et doit être rempli et soumis au Fonds Febelgra au plus tard le 30.06.2023 pour l'assimilation de la prime de fin d'année 2022.

Assimilation des jours de chômage temporaire pour force majeure Corona

Les partenaires sociaux ont conclu également un accord pour l'assimilation des 50 premiers jours de chômage temporaire pour force majeure Corona pour les travailleurs (CP 130) pour la prime de fin d'année 2022.

Tout comme les 2 dernières années, l'employeur peut récupérer le coût de l'assimilation auprès du Fonds Febelgra. Les documents requis seront envoyés par le biais d'une newsletter dans les prochaines semaines.

(3) Étant donné que le travailleur ne travaille pas tous les jours de la semaine, le nombre total de jours de travail dans une année (260) doit être réduit à 3/5 de 260 jours

JURIDIQUE

La garantie légale



Une meilleure protection du consommateur grâce à l'extension de la responsabilité du vendeur

La législation relative à la vente de biens aux consommateurs a récemment subi d'importants changements en raison de la transposition de deux directives européennes en droit belge.

Cela concerne exclusivement les transactions entre vendeurs professionnels et personnes physiques n'agissant pas à des fins professionnelles. La législation existante en matière de protection des consommateurs offrait déjà une protection étendue à ces derniers.

Dans le secteur graphique, cette réglementation ne s'applique donc pas aux transactions commerciales B2B classiques.

D'une part, la nouvelle loi élargit les règles existantes, offrant aux consommateurs une protection encore plus grande. D'autre part, elle modernise désormais la

législation relative à la protection des consommateurs en la rendant également applicable à la fourniture de produits et de services numériques. Ainsi, les consommateurs qui achètent du contenu numérique via des supports physiques ou via des téléchargements en ligne (tels que des logiciels, des livres électroniques, des jeux vidéo, de la musique) sont désormais protégés de la même manière que lors de l'achat de biens physiques. Le contenu ou le service numérique devra donc également répondre aux mêmes exigences de conformité.

Le changement le plus significatif de la nouvelle loi est le renversement de la charge de la preuve du défaut de conformité pendant la garantie légale.

Pour les biens de consommation physiques, le consommateur pouvait invoquer une période de garantie de deux ans après l'achat, mais si un défaut devait apparaître après six mois à compter de l'achat, il doit prouver lui-même qu'il était présent dès le départ.

En vertu de la nouvelle loi, la période de garantie légale de deux ans est maintenue, mais le consommateur n'aura plus à prouver pendant toute la période de garantie que le défaut était déjà présent dès le départ.

Dorénavant, on présumera qu'il était déjà présent. Ce changement signifie que tous les biens vendus aux consommateurs qui présentent un défaut au cours de la période de deux ans devront être remplacés ou réparés aux frais du vendeur, à moins que le vendeur ne puisse prouver que ce défaut a été causé par le consommateur. Cette preuve étant difficile à apporter.

Le consommateur est tenu d'informer le vendeur dans les deux mois suivant la découverte du défaut.

Les produits et services numériques seront désormais également couverts par la période de garantie de deux ans après l'achat, mais contrairement aux biens de consommation physiques, le vendeur ne sera présumé responsable du défaut que pendant un an au lieu de deux.

Les nouvelles règles sont d'application depuis le 1er juin 2022. Cela signifie qu'elles s'appliquent aux contrats conclus après cette date.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Jeroen Van Eetvelde jeroen.vaneetvelde@febelgra.be

Sources :

- Loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation.
- Loi du 20 mars 2022 modifiant les dispositions de l'ancien Code civil relatives aux ventes à des consommateurs, insérant un nouveau titre VIbis dans le livre III de l'ancien Code civil et modifiant le Code de droit économique.

NOUVEAU COLLABORATEUR



Febelgra souhaite la bienvenue à JEROEN

Dans cette édition de novembre, nous souhaitons vous présenter Jeroen Van Eetvelde, qui a débuté le 24 octobre chez Febelgra en tant que Legal & General Counsel.

Jeroen a étudié le droit à la KUL et a ensuite travaillé comme avocat indépendant pendant neuf ans. Il a défendu les entreprises et les particuliers dans divers domaines du droit. Il représentera à partir de maintenant notre service juridique.

Il sera notamment chargé de fournir des conseils de première ligne aux membres, de traiter les dossiers de litige, de superviser les avantages des membres ainsi que de la gestion des Fonds.

Jeroen suivra également les évolutions de la législation en la matière, fournira des documents modèles et soutiendra également plus largement le fonctionnement de

Febelgra dans ses missions principales en tant que fédération sectorielle ceci pour la défense des intérêts de ses membres.

Enfin, il renforce également l'équipe éditoriale de Febelgra en rédigeant du contenu pour le First Impression, les newsletters et le site Web.

"Le plus grand défi pour moi est qu'il ne s'agira plus d'un travail strictement juridique comme je le faisais auparavant car on attend de ma part d'avoir un champ de vision beaucoup plus varié et plus large. J'apprendrai donc à tenir compte d'autres facteurs, tels que l'impact économique sur le secteur", explique Jeroen.

"J'ai toujours voulu défendre les intérêts des autres et jusqu'à présent je l'ai toujours fait pour des clients particuliers. Ce qui est passionnant avec une fédération sectorielle, c'est qu'elle transcende le niveau individuel

et qu'un impact plus important peut être atteint. Néanmoins, ce travail me permettra de fournir également une assistance juridique individuellement aux membres par le biais de conseils juridiques, ce qui est alors plus personnel. Une combinaison parfaite et idéale."

"Mon ambition est d'évoluer dans ma fonction et de devenir un point de contact fiable pour les membres, afin qu'ils se sentent encore mieux et qualitativement soutenus dans le domaine juridique. Je trouve qu'il est très important que les membres se sentent soutenus par leur fédération."

Nous souhaitons bonne chance à Jeroen et beaucoup de succès dans ce nouveau défi.

Marc Vandenbroucke
General manager



INTERVIEW

Imprimerie Bosmans La durabilité à tous les niveaux

Le secteur graphique traverse une période difficile. Nous sommes confrontés à de longs délais de livraison des matières premières, à une pénurie de papier et à présent à des prix élevés de l'énergie.

Un signe pour l'imprimerie Bosmans de commencer à proposer des types de papier alternatifs, de travailler avec des livraisons partielles et de passer à d'autres processus de production. L'objectif principal étant de produire durablement.

"Nous avons une vision très large de la durabilité", déclare Bern Bosmans de l'imprimerie Bosmans. "Cela ne se limite pas à la technique de production, mais nous travaillons également sur une relation durable avec nos clients de sorte qu'ils deviennent des partenaires permanents. La production durable commence avec des partenaires durables de papier et de carton qui travaillent de manière durable. Mais cela s'étend également à la livraison durable des marchandises. Nous disposons par exemple depuis plusieurs années, d'un sas de nuit pour les livraisons en dehors des heures normales, c'est-à-dire en

dehors des embouteillages, afin d'assurer une meilleure organisation des nombreuses livraisons. En ce qui concerne les installations énergétiques, nous avons des panneaux solaires et le parc à éoliennes de Lommel".

L'imprimerie Bosmans n'utilise que des encres organiques et sans alcool. Ils ont également investi dans un logiciel afin de minimiser le dépassement et d'obtenir la soumission dans la bonne couleur le plus rapidement possible de façon à ce qu'il y ait le moins de perte possible. Les déchets sont ensuite recyclés de manière appropriée. Ils utilisent également la récupération de chaleur pour chauffer leur hall de production.

"L'introduction des nouveaux types de papier à base d'herbe, de chanvre, de coton et de paille était due en partie à la pénurie du papier et aux délais de livraison très longs, principalement du carton. Ces types de carton donnent un bon résultat techniquement parlant au niveau de la production ce qui n'était pas le cas par le passé. Ce qui est bien c'est que ces papiers (coton, chanvre, paille,...) sont produits à partir de déchets comme le coton

qui provient de déchets de vêtements que l'industrie textile ne peut plus réutiliser ou comme des produits dont l'agriculture n'a plus besoin et qui seraient sans quoi détruits. En termes de prix, ce type de papier coûte plus cher que les types de carton standard, mais les clients qui l'adoptent optent pour une solution écologique et durable.

L'imprimerie Bosmans est une imprimerie commerciale qui existe depuis 64 ans. Elle se concentre depuis 10 ans sur l'emballage qui est devenu aujourd'hui leur activité principale.

"Nous fabriquons beaucoup d'emballages pour l'industrie alimentaire et pour d'autres industries. Il s'agit principalement de boîtes en carton compact ou pliantes et des cartons adhésifs (collés) en papiers alternatifs".

L'imprimerie se tourne avec confiance vers l'avenir. Ils ont d'ailleurs également relooké leur site web en fonction de leur ADN : chic avec une jolie touche de créativité. Jetez donc un coup d'œil sur leur nouveau site : www.drukkerijbosmans.be.

L'enregistrement du temps comme moniteur de fréquence cardiaque de votre entreprise

Febelgra offre à ses membres avantages. Par exemple, nous avons de nombreux partenaires intéressants qui peuvent aider votre entreprise à se développer et à innover. Prottime est l'un d'entre eux.

Que fait exactement Prottime?

Prottime est une société de logiciels qui, depuis 1995, offre des solutions de gestion du personnel. Il s'agit d'une entité indépendante du groupe SD Worx.

La gestion de la main-d'œuvre peut sembler ne pas être super sexy, mais ça l'est ! Tout le monde se rend compte que le temps est précieux : après tout, nous sommes tous toujours à la recherche de temps. Comment utiliser ce temps le plus efficacement possible.

Le meilleur moyen de maîtriser le temps est de le mesurer. Pensez, par exemple, à un moniteur de fréquence cardiaque chez les athlètes. Notre solution de gestion du personnel offre donc un aperçu du temps et de la manière dont il peut être utilisé au mieux.

Comment Prottime se différencie-t-il des autres concurrents commercialisant un produit similaire sur le marché ?

Avant tout, il est important de souligner que Prottime a des équipes spécialisées. C'est-à-dire qu'ils ont une très bonne compréhension de ce que sont les besoins du marché, qu'il s'agisse d'une PME ou d'une grande entreprise.

En outre, Prottime se distingue par son approche approfondie du projet. Ils permettent aux nouveaux clients de maîtriser chaque étape, de l'analyse de nos besoins à la première paie. Ils clôturent un projet que lorsque le client se sent parfaitement à l'aise avec les outils, et même après, le client a accès à un support de qualité.

Et finalement, myProttime, le self-service RH est très facile à utiliser pour les employés, les managers et les RH.

Par exemple, la conception est simple, permettant d'obtenir des informations rapidement, de demander des indemnités de déplacement à vélo, les compteurs de congés ou l'enregistrement du temps sont très intuitif. De cette façon, chaque employé de l'entreprise peut facilement travailler, que ce soit via un ordinateur portable ou smartphone.



Quels sont les avantages que vous offrez aux membres Febelgra ?

En tant que membre de Febelgra, vous recevrez une réduction de **10%** sur la licence mensuelle et **10%** sur les frais de démarrage c'est à dire :

- Identifier les besoins du client par une analyse approfondie.
- Configuration du logiciel sur mesure
- Formation pour une utilisation optimale de notre outil d'enregistrement du temps.
- Soutien à la première paie.

Les membres de Febelgra qui sont déjà clients de Prottime, peuvent également demander une réduction de 10 % s'ils ne bénéficient pas déjà d'un taux réduit.

Comment profiter de cet avantage pour les membres ?

Surfez sur : info.prottime.eu/fr-be/febелgra



www.prottime.eu
contact@prottime.eu
+32 3 870 60 30

ACTIVITÉS

Trouver votre chemin au milieu des subventions (NL)

5 décembre 2022

En tant qu'entrepreneur, vous savez bien qu'il existe de nombreuses mesures de subventions vous permettant de soutenir votre entreprise dans le domaine de l'innovation, de la durabilité, du développement et des investissements. Mais les connaissez-vous toutes ? Et surtout, est-ce que votre projet est éligible ?

Lors de cet événement, Elke De Rijck du Vlaio vous donnera une vue d'ensemble des différentes

subventions susceptibles d'intéresser votre entreprise, telles que la subvention à la croissance des PME, les subventions pour la cybersécurité, la prime écologique, etc., ceci par le biais de cas bien spécifiques au secteur. Nous terminerons avec Herman Staes de Grafoc, qui vous expliquera comment investir dans le personnel de votre entreprise, notamment en expliquant le fonctionnement de la prime de formation.

Programme

- 16h00** Accueil & verre de bienvenue
- 16h30** Elke De Rijck - VLAIO
- 17h45** Catering
- 18h15** Herman Staes - Grafoc
- 18h45** Le moment de réseautage

Lieu

Biznis Hotel
Zeleebaan, 100 - 9160 Lokeren

PrintBar Flandre Orientale

8 décembre 2022

Pour la 2e édition du PrintBar Flandre Orientale nous vous emmenons à la chocolaterie Van Hecke à Merelbeke. Cette famille fabrique des créations chocolatées artisanales de grande qualité depuis 4 générations.

Nous commencerons par un atelier chocolat, qui vous fera voyager dans le monde magique du chocolat. Puis vous stimulerez vos papilles avec une dégustation de 6 types de chocolats différents et de 2 pralines. Vous réaliserez

ensuite également votre propre praline. Nous concluons par un dîner dans leur superbe ferme restaurée.

Programme

- 18h00** Accueil
- 18h30** Le workshop
- 20h00** Dîner & moment de réseautage
- 23h00** Fin

Lieu

Schaperstraat 35
9820 Merelbeke



Tendances graphiques 2023 (NL)

Date TBC

Plongez tout au long de cet atelier dans un univers de tendances en matière de typographie, de construction d'images, d'utilisation de la couleur et plus encore. Nous vous enseignerons également des techniques et astuces photographiques actuellement utilisées pour élever vos conceptions graphiques au niveau supérieur.

Présentation

Catena company

Lieu

TBC

Durée

de 9h à 12h

ACTIVITÉS



Le premier 'Meet & Learn',
un succès immédiat

Compte rendu de la visite d'entreprise ATHENA GRAPHICS

**Nous étions les invités
d'Athena Graphics à
Roeselare ce jeudi
13 octobre.**

Athena Graphics est une entreprise de design-to-print qui fournit depuis plus de 30 ans le prépresse pour l'emballage de nombreuses marques nationales et internationales.

60 participants ont eu le plaisir de pouvoir visiter l'entreprise lors d'une session au matin et d'une seconde

l'après-midi. Sous l'intitulé "We got your pack!", plusieurs intervenants d'Athena Graphics SA, Colorware BV et de Doqmind SA ont présenté divers outils et systèmes logiciels intelligents permettant d'obtenir des résultats optimaux pour vos maquettes, le prépresse et la gestion des couleurs.

Un des sujets les plus frappants a été le concept IPlate, grâce auquel un code QR et des informations sur la commande sont ajoutées au dos de chaque plaque flexo. Vous avez alors entre autre par la suite la possibilité de commander facilement des plaques de dupli, de consulter la séquence couleurs et de trier plus rapidement les plaques en scannant tout simplement ce code. DoQmind a également suscité l'intérêt en tant que portail tout-en-un pour la gestion d'artwork et de la chaîne de l'emballage.

Les présentations ont été suivies d'une visite du bâtiment de cette

moderne entreprise et d'un moment de réseautage dans le sky bar.

C'est une expérience à répéter absolument !



Meet & Learn est une nouvelle initiative où les membres et les clients sont invités dans une entreprise membre de Febelgra, qui ouvre volontiers ses portes à cette fin et fait découvrir ainsi un aperçu de ses produits et/ou services.

Les membres de Febelgra ayant un intérêt spontané pour cette initiative sont bien évidemment invités à nous contacter.

update chiffres

L'indice santé

L'indice santé du mois de septembre 2022 s'élève à 124,92.

Travailleurs CP 130

Le nouvel indice lissé pour septembre 2022 s'élève à 120,53, ce qui signifie que le disque de stabilisation de 120,35 a été dépassé. Les salaires barémiques ont par conséquent, **été indexés de 2% en octobre 2022**. Selon les prévisions actuelles, le prochain disque de stabilisation (122,76) sera atteint en novembre 2022. Les salaires barémiques

devraient par conséquent, être indexés de 2% en décembre 2022.

Employés CP 200

Les salaires réels seront indexés le 1er janvier 2023 selon la formule suivante : la moyenne arithmétique des indices de novembre/décembre 2022 divisée par la moyenne de novembre/décembre 2021.

Le taux d'indice prévisionnel au 01.01.2023 s'élève à 10,52%.

Pourcentages onss au 01.10.2022

	OUVRIERS			EMPLOYÉS		
	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3
	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl	<10 psl	10-19 psl	≥ 20 psl
Montants de base	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88	19,88
Montants divers	10,98	12,67	12,73	5,41	7,10	7,16
Fonds de sécurité d'existence	1,71	2,01	2,01	0,23	0,23	0,23
Total montants employeur	32,57	34,56	34,62	25,52	27,21	27,27

Le paiement unique pour les vacances annuelles n'est pas repris dans ce tableau.

Charges sociales ouvriers (CP130)

à partir du 01.10.2022	1 ÉQUIPE		2 ÉQUIPE		3 ÉQUIPES	
	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,1995	19,95%	1,2912	29,12%	1,4990	49,90%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0223	2,23%	0,0231	2,31%	0,0231	2,31%
Charges sociales	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%	1,5294	52,94%
Charges sociales salariales	1,8568	85,68%	1,9979	99,79%	2,3157	131,57%

Calcul basé sur une entreprise de > 20 travailleurs et de classe salariale XIV. Il est tenu compte du non-versement du prélèvement anticipé de 22,80% pour travail en équipes.

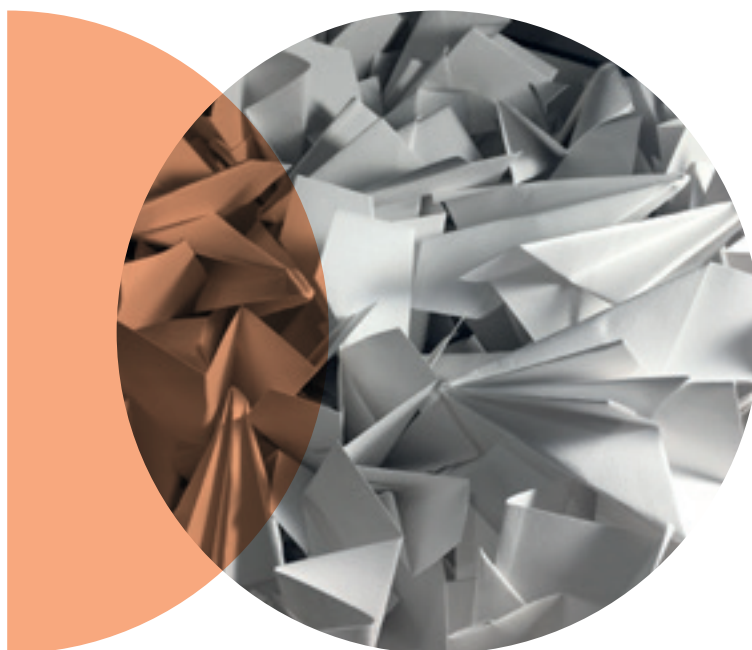
Charges sociales employés (CP 200)

à partir du 01.01.2022	coefficient	pourcentage
Frais inhérents au temps de travail 1	1,2365	23,65%
Frais inhérents au temps de travail 2 sans charges sociales	0,0882	8,82%
Charges sociales	1,3097	30,97%
Charges sociales salariales	1,7076	70,76%

Il n'est pas tenu compte de la diminution structurelle des charges, des éco-chèques d'un montant de 250,00 EUR (employé à temps-plein) et la prime de 250 EUR (introduction en 2016).

Indice salarial*

Année	Date	Index
2022	01.10.2022	195,10
	01.08.2022	191,33
	01.05.2022	187,63
	01.02.2022	183,99
	01.01.2022	180,43
2021	01.12.2021	179,82
	01.08.2021	176,34
	01.04.2021	172,93
	01.01.2021	172,94
2020	01.07.2020	172,89
	01.02.2020	173,68
	01.01.2020	170,32



*Evolution du coût salarial horaire sur la base du coût salarial horaire en janvier 1993 (€ 18,8878 et indice salarial 100). Le calcul se base sur la catégorie salariale 14.

Indices papier

Date	Offset sans bois	Maco sans bois	Maco avec bois	Maco hh LWC offset 60g	Maco hh SC offset 56g (A)
30.09.2022	462,30	447,81	497,28	493,38	501,17
31.08.2022	445,02	439,03	489,49	477,81	501,17
31.07.2022	436,29	439,03	476,62	471,12	482,12
30.06.2022	427,82	439,03	494,28	495,55	493,02
31.05.2022	422,73	421,47	470,96	448,91	493,02
30.04.2022	421,04	421,47	466,30	444,46	488,14
31.03.2022	385,37	390,64	451,38	444,46	458,31
28.02.2022	363,73	377,33	428,34 ⁽¹⁾	-	-
31.01.2022	323,05	323,64	315,62	-	-
31.12.2021	323,05	284,10	308,05	-	-
30.11.2021	301,84	281,03	308,05	-	-
31.10.2021	284,08	271,01	308,05	-	-

L'indice papier exprime l'évolution des prix du papier, une des principales matières premières de l'industrie graphique. Des indices sont calculés pour le papier Offset sans bois, Maco sans bois et Maco avec bois. La période de référence est les prix au 01.01.1973. Les indices des prix du papier ont été portés à 100 à cette date.

⁽¹⁾ L'indice du Maco avec bois implique une correction importante, qui répond à l'imputation de surtaxes (énergétiques) et au marché très volatil, qui a été inclus dans les indices publiés avec un retard ces derniers mois. Cet indice actuel correspond au maximum désormais avec les augmentations de prix effectives par rapport à la même période de l'année dernière. En raison de différences de prix plus importantes selon le type de papier, l'indice du Maco avec bois sera divisé en LWC offset 60g d'une part et en SC 56g(A) d'autre part à partir de mars 2022.

Vous trouverez les chiffres les plus récents sur notre site www.febelgra.be sous Services / Commercial / Etiquette SMI. Les auteurs, la rédaction et l'éditeur veillent à la véracité des informations publiées, pour lesquelles leur responsabilité ne peut être engagée.

EN BREF

Shaping the future with packaging

9 mars 2023
Hotel Le Plaza Brussels

Intergraf organise cet événement en collaboration avec l'association Flexo européenne FTA Europe et le cabinet d'études Smithers. Le focus sera mis sur les derniers développements en matière d'emballage en Europe. Vous pouvez vous inscrire dès à présent via le lien suivant : www.bit.ly/3e8qLIS.

Papier.be et GoodPlanet lancent un nouveau module pédagogique pour l'enseignement secondaire

Le module 'le papier et les pratiques socioculturelles' est un second kit pédagogique d'une série en trois volets qui est disponible gratuitement. La prochaine et dernière édition est prévue à la fin de cette année. Grâce à des outils de travail très accessibles les jeunes s'initient à l'univers du papier de manière ludique. Des activités d'apprentissage comme l'échange guidé par une corde, les tables rondes 'World-Café' et des modules en ligne tels que le 'Flipgrid' les invitent à examiner le rôle du papier dans notre vie quotidienne tout en encourageant les jeunes à dialoguer entre eux sur le sujet.

En plus d'une section pour les élèves, le module comprend également une section pour les enseignants. En quelques clics, les enseignants ont accès aux différents éléments du module qui vont les aider à organiser les sujets des leçons dans la pratique. De plus, ce module s'inscrit dans les programmes pédagogiques, ce qui permet aux enseignants du secondaire d'atteindre de nombreux objectifs multidisciplinaires.

Dataline remporte le prix 'Trends Gazelles 2022'

Les 'Trends Gazelles' sont décernés sur la base de chiffres de croissance significatifs : croissance du chiffre d'affaires, croissance de la masse salariale et croissance de la valeur ajoutée.



Autajon Labels Belgium

remporte l'Empack Innovation Award pour les étiquettes autocollantes Vertigo Dry Gin.



Les visiteurs d'Empack, qui ont voté massivement pour cette étiquette, l'ont trouvée : originale, d'un très bon rapport qualité prix et ayant un look haut de gamme avec un minimum de déchets de production. Elle a été réalisée grâce à une combinaison d'impression flexo et numérique.

Le Parlement européen reprend des produits imprimés dans la proposition concernant le "Regulation on Deforestation".

Cette mesure limite les importations au sein de l'UE de bois et de produits dérivés en provenance de pays où la déforestation n'est pas ou est mal agencée. Cela signifie, entre autres, que l'importation de ce genre de produits en provenance de Chine sera limitée. Cela permettra de réglementer la concurrence entre les pays de l'UE et les pays tiers.

BIO TOP 3®
BIO TOP 3® by nature

Pur et simple dans sa teinte blanc cassé unique, BIO TOP 3® est le papier que la nature ferait.

BIO TOP 3® est produit en Autriche depuis plus de 30 ans. BIO TOP 3® a été présenté comme le premier papier blanchi sans chlore au monde et est produit sans azurants optiques. Au fil des années, de nombreux certificats d'environnement ont été ajoutés ; entre autre la

certification FSC, l'écolabel européen, l'Umweltzeichen autrichien et, depuis début 2022, Cradle to Cradle Certified® au niveau Bronze. BIO TOP 3® peut également être fourni dans une variante neutre en CO2 @.

Le look & feel chaleureux, le profil environnemental étendu et la notoriété sans précédent de la marque sont le secret intemporel de BIO TOP 3®. Que vous choisissiez pour l'offset, le digital, l'inkjet ou une forme d'impression hybride, l'imprimabilité naturelle de

BIO TOP 3® s'adapte à toutes les technologies.

Scannez le code QR ci-dessous pour consulter cet assortiment.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur mymondi.net/biotop3



First Impression a été imprimé sur du Bio Top 3 blanc naturel 120g/m².
La couverture est imprimée sur du Bio Top 3 blanc naturel 250g/m².

Partners in creativity

 **EASYPAY GROUP**
INNOVATION IN HR

 **Monizze**

antalisTM
Just ask Antalis

 **SELECT**

Lab9 | PRO

 **oud papier**
JOZEF MICHEL

Canon

 **DATALINE**
the AUP Photo company

 **protime**

 **Paper Nature**
VCEPA

 **VEOLIA**

PAPYRUS 

VINK 
photo solutions and more

 **HEIDELBERG**